

INFORMATION DES PORTEURS DE PARTS

DU FCP « LC EURO CURATELLE ISR »

Part C : FR0014005500 - Part D : FR0014005518
Part CSC : FR0014005526 - Part CSD : FR0014005534

Paris, le 31 août 2022

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) « LC EURO CURATELLE ISR » et nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez.

1. L'OPERATION

- Précision relative à la stratégie d'investissement

Le FCP LC Euro Curatelle ISR mentionne désormais au sein de sa stratégie d'investissement, les précisions suivantes :

« Dans les périodes de forte volatilité, plusieurs couvertures via des contrats financiers (futures sur indices actions) peuvent être activées ou désactivées au sein d'un même jour de négociation selon l'atteinte de supports/résistances en fonction des vues de l'équipe de gestion et en concertation, le cas échéant, avec le conseiller. L'objectif de ces couvertures est de réduire l'exposition actions du fonds afin de respecter sa philosophie de gestion (i.e. pouvoir réduire l'exposition actions de manière tactique selon les événements de marchés et les niveaux de volatilité).

« La méthode Ichimoku Kinko Hyo, outil d'analyse technique des indices boursiers permettant de définir des niveaux de supports et de résistances, la tendance (baissière, haussière) ou la non-tendance (trading range) sur l'indice considéré et ce sur plusieurs unités de temps, sera utilisée dans le cadre de la gestion du FCP. Cet outil sera utilisé pour la détermination des allocations du FCP et pourra amener l'équipe de gestion, qui pourra s'appuyer sur les recommandations du conseiller du FCP, à définir notamment des stop loss sur chaque fonds sous-jacent ou encore, à titre d'exemple, à utiliser les produits dérivés en couverture. Dans les périodes de forte volatilité, plusieurs couvertures via des contrats financiers (futures sur indices actions) peuvent être activées ou désactivées au sein d'un même jour de négociation selon l'atteinte de supports/résistances en fonction des vues de l'équipe de gestion et en concertation, le cas échéant, avec le conseiller. L'objectif de ces couvertures est de réduire l'exposition actions du FCP afin de respecter sa philosophie de gestion (i.e. pouvoir réduire l'exposition actions de manière tactique selon les événements de marchés et les niveaux de volatilité).»

Cette modification interviendra le 5 septembre 2022. Elle n'entraînera ni frais spécifiques, ni modification de l'indicateur synthétique de risque et de rendement (SRRI) de votre fonds.

2. LES ELEMENTS A NE PAS OUBLIER

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) de votre FCP, dont un exemplaire vous sera remis sur simple demande adressée au siège social d'AURIS GESTION. Par ailleurs, nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de vos placements.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



Sébastien GRASSET
Membre du Directoire
Directeur de l'Asset Management